

Reformes a faire dans l'enseignement classique,
d'après un ami du Progres. correspondant
de la Patrie.

NOTE DE LA RÉDACTION

Voici le résumé fidèle d'une très longue correspondance publiée dans la *Patrie* du 5 novembre 1892.

Nous aurons l'occasion de dire en temps et lieu ce que nous pensons des divers points de cet article.

Nous recevrons avec plaisir les remarques des directeurs, des préfets d'études, et des professeurs de collège, sur tous les points débattus dans la question d'éducation.

UN VICE RADICAL

"Il serait peut-être bon de modifier un peu le mode actuel d'enseignement"....."A cause de la sur-abondance des gens de profession et des nullités qui existent dans toutes les classes."

"Un vice radical de notre système d'instruction classique est cause de cette surabondance."

AVANT LE COURS CLASSIQUE

"Ne faudrait-il pas dans chaque collège un cours commercial complet comme introduction au cours classique ?"

COURS PRÉPARATOIRE

L'auteur préconise un cours préparatoire où on enseigne le français, l'anglais, l'arithmétique et la tenue des livres, cours de 3 ans, après lequel l'élève opte entre un cours commercial supérieur et un cours classique, et cela parce que la majorité de ceux qui commencent le latin, abandonnent le cours classique. Les uns retournent à la culture, ils ont perdu leur temps; les autres escamotent un brevet et encombrant les professions. Il veut que l'on trouve *tout*, au besoin, dans le même collège.

LE LATIN

Le latin est utile à l'avocat; il est nécessaire au prêtre; l'étude du latin ne peut donc être bannie; l'élève pouvant très bien devenir avocat ou prêtre.